

M A I R I E

DE

SAINT-GENEST-MALIFAU

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Télécopieur : 04 77 51 26 71

ARRETE 2023-102

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAU :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande présentée par l'association « Saint-Genest en fête » le 29 novembre 2023.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion du marché de Noël qui aura lieu le samedi 16 décembre 2023 dans le centre bourg.

ARRETE :**Article 1^{er} :** *Le samedi 16 décembre 2023 :*

- Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur la place Maréchal Foch de l'église jusqu'à l'intersection avec les rues du Forez et du Feuillage de 4 h jusqu'à 20 h.
- La circulation sera interdite rue du Velay de la place Foch à la rue du Bois Ternay, rue de l'Eglise et rue Jeanne d'Arc, sauf riverains et services de 4 h jusqu'à 20 h.
- L'accès à la place de l'Eglise s'effectuera par le bas de la rue du Velay.

Article 2 : Les prescriptions énoncées à l'article 1 seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires et de barrières.

Article 3 : Monsieur le Président de l'association « Saint-Genest en fête », Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Saint-Genest-Malifaux, Monsieur le Responsable des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAU, le 2 décembre 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX

